



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

JANVIER 2018

COOPÉRATION ENTRE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LA RÉGION DE L'ORIENTAL AU MAROC

PROGRAMMATION 2018/2022

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

La Région de l'Oriental est l'une des plus prometteuses du Maroc par son histoire, sa géographie, ses habitants et ses potentialités. Il s'agit, cependant, jusqu'aujourd'hui de l'une des régions du pays qui présente une variété de problèmes qui ont fait obstacle à son développement.

Actuellement, l'Oriental est l'une des régions prioritaires pour le Gouvernement central. C'est pourquoi de gigantesques programmes structurels ont été lancés pour son développement.

La position géographique de l'Oriental, région triplement frontalière, a donné lieu à une forte tradition migratoire, amplifiée dans les périodes de crise économique par la migration interne du milieu rural vers les villes à cause des sécheresses et du déclin des secteurs productifs.

La Région de l'Oriental se caractérise par le rôle important des diverses composantes de la société civile dans le développement culturel, social et économique, notamment à travers les mouvements associatifs, coopératifs et mutualistes.

Le tissu associatif est considéré aujourd'hui comme un acteur incontournable pour le développement de la région.

Par ailleurs, les jeunes générations descendantes des premiers migrants installés dans les pays européens recèlent des potentialités dans les domaines scientifiques, économiques et culturels très importantes. Leur capacité à jouer le rôle de traits d'union entre régions du nord et régions du sud de la méditerranée les positionnent en tant qu'acteurs idéaux de co-développement entre leur région d'origine et leur région d'adoption.

Si, en Région bruxelloise, la pratique de l'agrément qui consiste à confier à une structure associative une mission d'intérêt général s'est généralisée, le Maroc intègre aujourd'hui, dans ses stratégies, la pratique partenariale comme levier du développement. Cette approche est neuve et a l'avantage d'impliquer et de responsabiliser tous les acteurs de la société civile face aux enjeux et défis auxquels doit répondre le Maroc pour devenir un Etat moderne et économiquement dynamique.

C'est pourquoi, la Commission communautaire française et la Région de l'Oriental ont décidé de mettre en œuvre un programme de coopération qui a pour objectif de jeter les bases d'un partenariat durable entre le tissu associatif bruxellois et celui de l'Oriental en favorisant les échanges d'information, de bonnes pratiques et d'expertise en matière d'inclusion sociale.

Quatre grandes thématiques sont privilégiées pour la programmation 2018-2022:

- La mixité sociale, culturelle et l'approche genre
- Les activités génératrices de revenu et l'économie sociale et solidaire
- La parentalité et l'accrochage scolaire
- L'accueil aux primo-arrivants

Le présent appel à manifestation d'intérêt a donc pour objectif de susciter l'intérêt d'opérateurs de terrain bruxellois désireux de s'engager dans une coopération avec la Région de l'Oriental.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

L'opérateur peut être une association sans but lucratif ou assimilée, un organisme d'intérêt public ou un établissement scolaire.

Il doit relever du régime linguistique francophone.

Son siège doit être situé dans la région bruxelloise.

L'opérateur doit être agréé, reconnu ou financé par la Commission communautaire française.

PROCEDURES

Les opérateurs doivent manifester leur intérêt au moyen du formulaire ci-annexé.

La manifestation d'intérêt peut concerner aussi bien l'accueil en région bruxelloise d'un partenaire marocain que l'envoi d'experts bruxellois dans la région de l'Oriental. La mobilité bilatérale des experts et des acteurs associatifs sera encouragée.

Le formulaire complété et signé doit être introduit au plus tard le 28 février 2018 par voie électronique auprès de Mylène Laurant à l'adresse suivante : mlaurant@spfb.brussels (T. 02/800.83.38).

Sur base d'une analyse des dossiers envoyés, le Service Public Francophone Bruxellois et l'Agence de l'Oriental décideront de l'intérêt ou non de la mise en œuvre du projet de coopération tel qu'ébauché par l'opérateur.

Les manifestations d'intérêt seront examinées conjointement par le Service Public Francophone Bruxellois et l'Agence de l'Oriental dans le but de chercher et de créer les synergies les plus porteuses entre les opérateurs des deux rives.

L'Agence de l'Oriental pourra également proposer une liste de partenaires potentiels avec lesquels les opérateurs bruxellois auront l'opportunité de co-constituer leur projet de coopération.

Un dossier de demande d'aide détaillé devra être introduit pour le 15 avril 2018 au plus tard au moyen d'un formulaire ad hoc qui sera transmis après la sélection des manifestations d'intérêt.

FINANCEMENT

Les projets sélectionnés seront financés selon les règles arrêtées dans le procès-verbal de la 7^{ème} session de la Commission mixte permanente avec le Maroc qui s'est tenue à Bruxelles du 27 au 29 novembre 2018, à savoir :

A charge de la Partie d'origine :

- Les frais de voyage aller-retour

A charge de la Partie d'accueil à Bruxelles

- Accueil à l'arrivée
- Les frais de logement pour maximum 110 € par jour
- Les frais de séjour de maximum 54 € par jour

A charge de la Partie d'accueil au Maroc

- L'accueil à l'arrivée
- L'hébergement, la restauration, le transport interne

Pour la Commission communautaire française, le coût total accordé pour une mission (envoi ou accueil) est plafonné à 500 €.